



Rapport de jury

**INGENIEUR·E ET ARCHITECTE  
D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES**

**- Session 2020 -**

Concours d'entrée dans le corps des  
Ingénieur·e·s et architectes d'administrations parisiennes

spécialité [architecture et urbanisme](#)

[Mars](#) 2020

## 1. Rappel du cadre des concours

---

### A. Missions

Les membres du corps des ingénieur·e·s et architectes d'administrations parisiennes spécialité architecture et urbanisme les agent·e·s peuvent avoir pour missions :

#### Conducteur·rice·s d'opération en subdivision études et travaux :

- Encadrement d'une équipe (technicien·ne·s supérieur·e·s) ;
- Conduite d'opération (technique, administrative et financière) ;
- Collaboration à la définition et l'exécution de la programmation annuelle de travaux ;
- Élaboration de projets techniques en maîtrise d'œuvre ;
- Pilotage de travaux de mise en accessibilité des établissements ;
- Relation avec les directions gestionnaires des équipements municipaux, la Préfecture de Police, des élu·e·s, les directeur·rice·s des établissements, les architectes, les entreprises.... ;
- Diffusion de méthodes et instructions (sécurité, plan climat, classement des opérations...).

#### Conducteur·rice·s d'opération études et travaux :

##### Planification des travaux :

- Organisation des procédures de sélection des maîtres d'œuvre : lancement, réception et analyse des candidatures, préparation et gestion des séances des jurys et auditions (calendrier, composition des jurys, convocations, procès-verbaux, organisation matérielle, information des candidat·e·s non retenu·e·s).

##### Suivi des travaux :

- Relations avec les différents acteurs de chantier dans l'accomplissement de leur contrat respectif ;
- Participation aux visites de référé préventif et constats d'huissier avant travaux ;
- Suivi des relations avec les directions transversales ;
- Contrôle des modifications en cours de travaux.

### Nature des épreuves

#### Le concours comporte :

- **Une admissibilité** prononcée par le jury après examen du dossier constitué par le·la candidat·e

#### Le dossier devait comprendre obligatoirement :

- un curriculum vitae de 2 pages maximum

- une lettre de motivation de 2 pages maximum explicitant l'intérêt et l'apport du·de la candidat·e pour les missions exercés par les ingénieur·e·s et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité architecture et urbanisme ;

- une présentation exposant un ou plusieurs projet(s) ou étude(s), professionnel(s) ou universitaire(s), auxquels le·la candidat·e a contribué dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme de 20 pages maximum au format A4. Le dossier peut comporter tous éléments graphiques, photos, notes, commentaires ou analyses permettant au jury d'en apprécier les liens au regard des problématiques urbaines et architecturales de Paris, ainsi que des missions des ingénieur·e·s et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité architecture et urbanisme. La présentation doit s'adresser à des décideurs et permettre en outre au jury de comprendre le rôle précis tenu par le·la candidat·e dans le(s) projet(s) ou étude(s). Un résumé opérationnel (« executive summary ») rédigé en anglais est joint à cette présentation (¾ page maximum).

- **Deux épreuves orales d'admission**

a) Epreuve orale de politique publique : Le·la candidat·e développe une réflexion sur un sujet au choix parmi des sujets portant sur les politiques publiques en lien avec les profils recherchés dans la spécialité architecture et urbanisme, en s'appuyant sur des documents qui lui ont été fournis, l'un d'entre eux étant en anglais. La présentation est suivie d'un entretien avec le jury.

**(Préparation 30 mn, Présentation 7 mn, Entretien 18 mn, coefficient 2**

b) Epreuve du grand oral :

(Présentation : 5mn, Entretien : Le-la candidat-e explicite le choix du projet ou étude présentés dans son dossier, et des analyses et commentaires qu'il souhaite en faire au regard des problématiques parisiennes en matière d'architecture et urbanisme ainsi que des missions des ingénieur-e-s et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité architecture et urbanisme.

Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury sur cette présentation, son parcours, ses compétences techniques et sa motivation pour les missions exercées par les ingénieur-e-s et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité architecture et urbanisme.

**(Présentation 10 mn, Entretien 25 mn, coefficient 4)**

La valeur des épreuves est exprimée par des notes variant de 0 à 20. Chacune des notes est multipliée par le coefficient prévu par l'épreuve correspondante. Toute note inférieure à 5 sur 20 aux épreuves est éliminatoire. Aucun-e candidat-e ne peut être admis-e si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Si plusieurs candidat-e-s obtiennent le même nombre de points, la priorité est accordée à celui-celle qui a obtenu la meilleure note à la seconde épreuve d'admission dotée d'un coefficient 4.

## 2. L'organisation de la session 2019

---

Le concours de l'année 2020 ouvert le 20 janvier, s'est déroulé du 20 janvier (date de la sélection sur dossier) au 5 mars 2020 (date de publication des résultats d'admission).

### A. Jury et examinateur·trice·s

Le jury était composé de la manière suivante (3 hommes et 3 femmes) :

1 ingénieure (Femme)
3 ingénieur-e-s d'administrations parisiennes ( 2 Femme - 1 Homme)
2 élus (Homme)

### B. Les candidat·e·s

#### Concours externe :

Nombre de candidat·e·s admis·e·s à concourir : 39 (13 H + 26 F)  
Admissibles : 17 (17 F)  
Admises sur liste principale : 5 (5 F)

### 3. L'admissibilité (Sélection sur dossier) :

*La présentation (un ou plusieurs projets) doit être clairement identifiée par le jury : la contextualisation des projets présentés doit être clairement identifiée*

- de quoi s'agit-il concrètement ?
- qu'est-ce que la présentation apporte à la collectivité ?

#### Lettre de motivation et CV

La lettre de motivation et le CV sont les premiers points d'ancrage avec l'employeur. Sans forcément établir un lien direct avec leur projet, les candidat·e·s doivent pouvoir exprimer la raison pour laquelle il·elle·s ont choisi la collectivité parisienne.

## La lettre

Les candidat·e·s doivent valoriser au maximum leur expérience (parcours professionnel et/ou universitaire), et faire preuve de « savoir-être » en personnalisant bien la lettre (attention, le jury a remarqué que certaines lettres de motivation comportaient l'en-tête d'un autre employeur que la ville de Paris). Les candidat·e·s doivent veiller à la grammaire, l'orthographe et la syntaxe.

## Le CV

Celui-ci doit être synthétique.

Il est recommandé de composer un CV avec des rubriques claires (parcours scolaire, expérience professionnelle, compétences, formations). Contrairement à la lettre de motivation, la forme grammaticale n'est pas requise sur un CV. L'exercice de synthèse oblige donc à faire usage du « tiret » pour citer les grandes lignes. Il convient d'inscrire tous les éléments susceptibles de convaincre le jury que le·la candidat·e·s disposent des compétences idéales pour intégrer la Ville de Paris en tant qu'ingénieur·e et architecte d'administrations parisiennes.

## 4. L'admission (2 épreuves orales)

### ▪ Épreuve orale de politique publique

Le·la candidat·e doit pouvoir étudier un certain nombre de documents dans un laps de temps très court, il·elle doit faire preuve d'un esprit de synthèse. Le·la candidat·e doit alors être en capacité d'argumenter et de débattre sur l'ensemble des thématiques présentées.

### Exemples de questions posées lors de l'entretien

#### Exemples de questions posées :

- Pour quelle(s) raison(s) avez-vous sélectionné ce sujet ?
- Quel document est le plus intéressant d'après vous ?
- Quelles sont les difficultés liées à la végétation des façades ?
- Que pouvez-vous dire concernant les zones pluviales ?

### ▪ Épreuve du grand oral

Les candidat·e·s doivent pouvoir justifier le choix de leur projet. Les candidat·e·s doivent s'attendre à répondre notamment à des questions portant sur le service public, sur les missions, compétences et réalisations de la collectivité parisienne.

#### Exemples de questions posées :

- Quelles seraient vos propositions pour limiter l'étalement urbain ?
- Dans le cadre d'une restructuration, comment faire pour éviter d'étendre les surfaces ?
- Pouvez-vous citer les droits et obligations du fonctionnaire ?
- L'administration parisienne incite-elle à l'innovation ?

Les candidat·e·s non admis·e·s au concours semblent éprouver des difficultés à se projeter en tant qu'ingénieur·e des administrations parisiennes. Il·elle·s méconnaissent les missions d'encadrement et les pratiques managériales qu'un·e ingénieur·e doit savoir mobiliser.